



CHARTRE DU MARCHEUR, COUREUR CONNECTÉ

Les challenges de la **Bondoufloise** connectée, devront se faire dans le respect strict des règles transmises par le gouvernement. L'objectif de cette chartre du marcheur, coureur connecté est d'encadrer le déroulement des challenges, du 28 mai au 3 juillet 2022.

Chaque participant aux challenges de la **Bondoufloise connectée s'engage à :**

- ✓ Marcher, courir seul. En groupe ou en famille.
- ✓ Vous pouvez également pratiquer la marche, courir chez vous sur un tapis de course.
- ✓ Ne pas marcher, courir si vous présentez des symptômes de la Covid-19
- ✓ Ne pas marcher, courir si vous avez présenté les derniers symptômes de la Covid-19 il y a moins de 14 jours.
- ✓ Respecter le code de la route.
- ✓ Respecter les règles spécifiques en vigueur sur votre territoire.

Avoir un comportement Éco-responsable :

- ✓ Ne pas cracher et ne pas jeter mes déchets sur la voie publique.
- ✓ Respecter et laisser les lieux publics propres.
- ✓ Privilégier une gourde d'eau réutilisable plutôt qu'une bouteille plastique à usage unique.
- ✓ Privilégier de courir ou marcher proche de mon domicile sans utiliser de moyen de transport.

Avoir une attitude éthique :

- ✓ Pour toute communication sur les réseaux sociaux concernant ma participation à ces courses connectées (partage du e-dossard, performance ou eDiplôme) je m'engage à ne pas partager de contenu qui puisse choquer, diviser et exclure.

Marcher et courir pour mieux Re-Bond-ir

Mobilisons-nous pour faire du sport !